

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation

pour un milieu sain et sécuritaire
École Saint-Mathieu



Notre engagement

À l'école Saint-Mathieu, la direction ainsi que tout le personnel de l'école s'engagent à fournir un environnement sécuritaire, accueillant et respectueux pour tous les élèves de l'école. La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Nous nous engageons à agir rapidement devant de telles situations en collaboration avec les parents et les ressources externes s'il y a lieu.

Nos moyens pour dénoncer

Depuis quelques années, un système de dépistage par billets de dénonciation doit être complété par les élèves une fois par cycle permettant aux intervenants d'agir en prévention et aux élèves de dénoncer, s'il y a lieu, les situations vécues ou observées. Notre école encourage le signalement de tout incident lié à l'intimidation, la violence ou la menace.

Action de l'école en cas d'acte de violence et d'intimidation

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation et de la victime seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

DÉFINITIONS

CONFLIT : Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

VIOLENCE : Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

INTIMIDATION : Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

